



Pré-orientation en SEGPA

Quel dossier pour quel élève ?

Il y a deux possibilités :



L'ÉLÈVE A UN PPS

C'est la **MDPH** qui étudie son orientation

Evaluations SEGPA + GEVASCO + éléments médicaux et psychologiques récents

La MDPH notifie ou non une décision de pré-orientation vers les enseignements adaptés.

La famille s'en saisit ou non.

La CDOEASD affecte selon les vœux des familles et les places disponibles fin mai.

L'ÉLÈVE N'A PAS DE PPS

C'est la **CDOEASD** qui étudie son orientation

Dossier demande de SEGPA de la CDOEASD constitué par l'école à envoyer à l'IEN de circonscription numériquement

La CDOEASD émet un avis favorable pour une pré-orientation vers les enseignements adaptés.

La famille est favorable ou non.

La CDOEASD affecte selon les vœux des familles et les places disponibles fin mai.



Ressources :

- onglet Grande difficulté scolaire sur le site de l'ASH
- cdoeasd.ain@ac-lyon.fr pour tous renseignements

